

## **SELECTION ET EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

### **1. Contexte**

L'article 314-72 du règlement général de l'AMF demande aux sociétés de gestion de disposer d'une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties.

Pour ARIS, cette procédure s'appliquera principalement pour la sélection des *brokers* (en charge de la réception et de l'exécution des ordres).

### **2. Sélection des Intermédiaires / Contreparties**

#### **➤ Entrée en relation**

Avant l'entrée en relation, ARIS vérifie que les intermédiaires et les contreparties disposent de l'autorisation et de la capacité pour apporter les prestations nécessaires à ses besoins.

#### **➤ Constitution du dossier**

Les pièces justificatives qui doivent constituer le dossier de l'intermédiaire ou de la contrepartie sont demandées par le gérant qui souhaite travailler avec cette société et sont centralisées par le RCCI.

Le dossier sera donc constitué :

- de la convention signée avec l'intermédiaire ou la contrepartie ;
- de la fiche d'évaluation (annexe 1) ;
- des documents relatifs à l'identité et à la capacité de l'intermédiaire ou de la contrepartie au cas où celui-ci ne serait pas un organisme financier au sens de l'article L. 562-1 du Code Monétaire et Financier.

*Pour les établissements agréés en France par l'AMF et par l'ACP, cette vérification peut supporter un formalisme allégé.*

#### **➤ Critères d'évaluation**

Les principaux critères retenus pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires et des contreparties sont :

- le coût de l'intermédiation ;
- la qualité de l'exécution ;
- la qualité de la recherche et de l'information diffusée ;
- la qualité du traitement administratif (envoi des confirmations, qualité du back office, etc) ;
- l'ancienneté de la relation.

D'autres critères pourront être rajoutés en vue d'améliorer l'évaluation réalisée.

---

#### **Absolute Return Investment Services**

Société Anonyme au capital de 182.938,82 € - RCS 333 213 486 Paris -TVA Intracommunautaire: FR8333321348600041

Entreprise d'Investissement agréée par l'AMF sous n° GP90-27 - Membre de l'Association Française de la Gestion – AFG

**Siège social : 9, boulevard des Italiens, 75002 Paris FRANCE**

**Tél: +33 (0)1 42 25 86 08 - Fax: +33 (0)1 42 25 11 97 -Web : [absolutereturn.fr](http://absolutereturn.fr)**

### **3. Evaluation des prestataires**

#### **➤ Fréquence**

Une fois par an, les prestations des intermédiaires et autres prestataires sont évaluées selon les critères définis au chapitre précédent auxquels il conviendra d'intégrer les travaux réalisés par le contrôle interne dans le cadre du suivi du risque opérationnel.

Cette évaluation est présentée à la Direction lors d'un Comité ad hoc.

#### **➤ Modalités**

L'évaluation de chaque intermédiaire et autres prestataires fait l'objet d'une mise à jour de la fiche de synthèse (annexe 1).

L'ensemble des résultats poste par poste donne lieu à une appréciation générale qui permet au Comité ad hoc de prendre une décision.

#### **➤ Décisions**

Si un intermédiaire ou ne répond plus aux critères qualitatifs et/ou quantitatifs définis par ARIS la Direction peut décider :

- de limiter le flux d'ordres avec le *broker* ;
- de suspendre la relation ;
- d'envoyer un courrier au prestataire ou à la contrepartie afin de lui faire part des dysfonctionnements constatés.

Dans le cas où les critères ne seraient plus remplis et si ARIS souhaite arrêter la relation commerciale avec un intermédiaire ou une contrepartie, elle doit, dans la mesure du possible, dénouer l'ensemble des transactions en cours avec l'établissement en question.

---

#### **Absolute Return Investment Services**

Société Anonyme au capital de 182.938,82 € - RCS 333 213 486 Paris –TVA Intracommunautaire: FR8333321348600041

Entreprise d'Investissement agréée par l'AMF sous n° GP90-27 - Membre de l'Association Française de la Gestion – AFG

**Siège social : 9, boulevard des Italiens, 75002 Paris FRANCE**

**Tél: +33 (0)1 42 25 86 08 - Fax: +33 (0)1 42 25 11 97 -Web : [absolutereturn.fr](http://absolutereturn.fr)**